



Peut on m'obliger à nettoyer les vides ordures

Par **sissi71**, le **08/09/2014** à **09:56**

employée d'immeuble, mais faisant office de gardienne occasionnellement; au bout de 10 ans d'un dur labeur, et n'ayant jamais eu de critiques ni sur mon travail ou ma façon de faire mon boulot, là en ce moment tout est remis en questions...!! certains propriétaires faisant parti du bureau du syndic, on fait une demande que je nettoie les 18 vides ordures qui se trouvent sur le palier. Vides ordures jamais nettoyés, aucun des employés d'immeubles qui sont passés avant ne l'ont fait, l'immeuble à 40 ans c'est dire le nombre de personnes qui ont eu les mêmes fonctions. Je me refuse de faire cette tâche ingrate, malsaine. Ai-je le droit de refuser ce travail qui va être de longue durée par vides ordures, et qui m'obligera à délaisser d'autres tâches.

MERCI D'AVANCE POUR VOS REPONSES